

Décembre 2015 | Vol. 13 N° 10

LE Jacobin



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES



— ❦ —

*Joyeuses Fêtes à tous
les jacobins et jacobines
Que votre Noël s'illumine
de moments de rire, de
bonheur et de partage et
que l'année qui vient en
soit tout autant remplie.*

— ❦ —

**Le Jacobin sera de
retour en février 2016!**

 Aimez-nous sur

facebook

www.st-jacques.org

SOMMAIRE



Décembre 2015 | Volume 13 N° 10

Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3-5
- Nomination d'un directeur des travaux publics 6
- Avis public 7

Urbanisme et réglementation

- Dispositions relatives aux abris d'auto temporaires 8
- Stationnement d'hiver 9
- Neige et glace 9
- Le service Québec 511, qu'est-ce que c'est? 9

Municipalité de Saint-Jacques

- Prix hommage 2015 de Création Bell-Arte – Champs Vallons 10

Service de sécurité incendie

- Les extincteurs portatifs 11-13

Environnement

- Le projet de PGMR de la MRC de Montcalm 14
- Réduction de la fréquence de la collecte des matières organiques 14
- Collecte spéciale d'arbres de Noël 15
- Soyons écoresponsables 15

Loisirs et culture

- Sports de glace au parc Aimé-Piette 16
- Programme d'activités – Hiver 16-19

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Passion lecture 20
- Ressource électronique 20
- Tirage de Noël 20
- Soirées coup de cœur 21
- Fermeture pour la période des Fêtes 21
- Nos souhaits pour vous 21
- Horaire régulier 21

Des nouvelles de vos organismes

- Horeb Saint-Jacques 22-23
- Chevaliers de Colomb 23
- Comptoir vestimentaire 23
- La guignolée 24
- Société Saint-Vincent de Paul 24
- SHÉNA 24
- SOL 25
- Fabrique Notre-Dame-de-l'Acadie 26

Information Saint-Jacques

- Date de tombée 2016 – Le Jacobin 27
- Fermeture pour la période des Fêtes 27
- Invitation à tous les citoyens – Vin d'honneur 27
- Calendrier des collectes 2016 28

Page couverture	Joyeuses Fêtes
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 850 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES

2015 : 7 décembre – 16 décembre (adoption du budget) à 19 h

2016 : Mardi 5 janvier – Lundi 1^{er} février à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire: Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 450 839-3671, option 8

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél.: 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660
urbanisme@st-jacques.org

Jean-Vincent Tanguay
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7661
inspecteur@st-jacques.org

Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs et de la culture

Tommy Pilotte, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Danielle Jetté, préposée à la comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630 | service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 839-3671 | incendie@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Sylvie Mercier, responsable du service aux abonnés
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 5 octobre 2015

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Règlement n° 287-2015 - Modification de l'article 6 (terme) du Règlement n° 280-2015 portant sur l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le Règlement n° 287-2015 remplace et abroge le Règlement n° 280-2015;

ARTICLE 6

Le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin pour les fins mentionnées à l'article 2 du présent règlement. Aucun de ces emprunts ne doit être pour un terme excédant de dix (10) ans. Cependant, les emprunts contractés en attendant la perception des revenus doivent être remboursés dans les douze (12) mois de la date de leur approbation. La résolution autorisant l'emprunt doit indiquer de quelle manière se fera le remboursement, et advenant le cas où les revenus généraux seraient insuffisants pour parfaire ce remboursement, une taxe spéciale sera imposée à un taux suffisant pour respecter les échéances annuelles. Lesdits emprunts pour être valables sont sujets à l'approbation de la Commission municipale.

Règlement n° 207-2010 – Modification de l'annexe « E » - Ajout d'un stationnement municipal

Il est proposé à l'unanimité d'ajouter le stationnement du Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques) à la liste des stationnements municipaux (Annexe E) du Règlement n° 207-2010.

Honoraires professionnels à Hétu-Bellehumeur architectes inc. – Agrandissement de la mairie

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture et de verser la somme de 4 250 \$ (plus taxes applicables) à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour la préparation des plans et devis pour le projet d'agrandissement de la mairie.

Demande d'aide financière

FADOQ Saint-Jacques

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 200 \$ au Club FADOQ Saint-Jacques pour leur participation aux Jeux provinciaux FADOQ.

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens Agrandissement de la mairie

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture et de verser la somme de 16 250 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les travaux reliés à la préparation des plans et devis définitifs dans le projet d'agrandissement de la mairie.

Politique culturelle

Il est résolu à l'unanimité de créer un comité afin de procéder à l'élaboration d'une politique culturelle pour la Municipalité de Saint-Jacques.

Honoraires professionnels (civil) – Pour le soutien technique pour la demande TECQ 3 (2014-2018)

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition et de mandater Beaudoin Hurens pour la préparation du dossier à être déposé pour la TECQ (2014-2018)

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens Ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Beaudoin Hurens d'une somme de 19 000 \$ (plus taxes applicables) pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le projet de réfection du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord.

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens Ponceau sur la rue Sainte-Anne

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture et de verser la somme de 3 810 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour le volet ingénierie des travaux du ponceau sur la rue Sainte-Anne.

BILAN DES DÉCISIONS

Subvention – Aide à l’amélioration du réseau routier municipal – Acceptation des travaux de resurfacement sur la rue Dugas

Il est résolu à l’unanimité qu’une demande soit faite au ministère des Transports du Québec, pour le remboursement de la subvention de 12 000 \$ dans le cadre du programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal pour les travaux exécutés sur la rue Dugas.

Déplacement du système de télémétrie au garage municipal

Il est résolu à l’unanimité d’accepter la proposition d’honoraires d’Automation RL inc. d’une somme de 5 690 \$ (plus taxes applicables) afin de déplacer le système de télémétrie au garage municipal.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Adoption du Règlement n° 286-2015 Achat d’une unité de secours

Il est résolu à l’unanimité d’adopter le Règlement n° 286-2015 afin de procéder à l’achat d’une unité de secours pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques et d’autoriser un emprunt n’excédant pas la somme de 220 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans.

HYGIÈNE DU MILIEU

Adoption du Règlement n° 288-2015 Réfection de la station de traitement des eaux usées – Volet du traitement des boues

Il est résolu à l’unanimité d’adopter le Règlement n° 288-2015 afin de procéder aux travaux de réfection de la station de traitement des eaux usées pour le volet du traitement des boues et d’autoriser un emprunt n’excédant pas la somme de 1 326 560 \$ remboursable sur une période de 25 ans.

Facture à Jolec industrie inc.

Il est résolu à l’unanimité d’accepter la facture et de

verser la somme de 4 495 \$ (plus taxes applicables) à Jolec industrie inc. pour l’achat d’un motovariateur pour la station de traitement des eaux usées.

Étalonnage et validation du débitmètre Station de traitement des eaux usées

Il est résolu à l’unanimité d’accorder le mandat pour l’étalonnage et la validation du débitmètre pour la station de traitement des eaux usées à Nordikeau pour une somme de 1 700 \$ (plus taxes applicables).

URBANISME

Nomination au comité consultatif d’urbanisme (CCU)

Il est résolu à l’unanimité d’accepter la nomination de monsieur Jean-Vincent Tanguay à titre de membre du comité consultatif d’urbanisme (CCU).

Nomination de monsieur Jean-Vincent Tanguay Entente MRC – Politique de gestion des cours d’eau

Il est résolu à l’unanimité que monsieur Jean-Vincent Tanguay soit nommé responsable de l’application sur le territoire, des fonctions qui lui sont confiées en vertu de l’entente signée entre la MRC de Montcalm et la Municipalité de Saint-Jacques, dans le cadre de la politique de gestion des cours d’eau de la MRC de Montcalm.

Hydro-Québec – Consentement municipal Personnes autorisées à approuver les plans

Il est résolu à l’unanimité que monsieur Pierre La Salle, maire, monsieur Charles Durand St-Georges, inspecteur municipal ou monsieur Jean-Vincent Tanguay, inspecteur municipal, soient autorisés à approuver les plans soumis par Hydro-Québec, lors de demande de consentement municipal, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 5 octobre 2015

BILAN DES DÉCISIONS

Bell Canada – Consentement municipal Personnes autorisées à approuver les plans

Il est résolu à l'unanimité que monsieur Pierre La Salle, maire, monsieur Charles Durand St-Georges, inspecteur municipal ou monsieur Jean-Vincent Tanguay, inspecteur municipal, soient autorisés à approuver les plans soumis par Bell Canada, lors de demande de consentement municipal, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Nomination d'un inspecteur municipal monsieur Jean-Vincent Tanguay

Il est résolu à l'unanimité d'accepter que monsieur Jean-Vincent Tanguay soit nommé inspecteur municipal de la Municipalité de Saint-Jacques.

LOISIRS ET CULTURE

Facturation du camp de jour 2015 Municipalité de Saint-Alexis

Il est résolu à l'unanimité que la somme de 11 527,10 \$ soit réclamée à la Municipalité de Saint-Alexis, et ce, afin de combler les dépenses de fonctionnement du camp de jour 2015.

Facturation du camp de jour 2015 Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

Il est résolu à l'unanimité que la somme de 3 567,91 \$ soit réclamée à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, et ce, afin de combler les dépenses de fonctionnement du camp de jour 2015.

Embauche de surveillants du gymnase

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche pour la surveillance du gymnase de l'école Saint-Louis-de-France de messieurs Vincent Lajeunesse, Philippe-Antoine Gaudet et Jean-Philippe Gour pour l'année scolaire 2015-2016.

VARIA

Permission de circuler sur le territoire et signalisation – Club quad mégaroues Joliette

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à installer la signalisation appropriée à la croisée des chemins où le Club quad mégaroues Joliette inc. possède actuellement des sentiers situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, soit :

- Rang des Continuations au sud de la rue Sainte-Anne;
- Rue Sainte-Anne;
- Autorisation du ministère des Transports du Québec de circuler sur la route 341, entre la station Shell et le Resto Pub Saint-Jacques;
- Route 158 en face du chemin Saint-Jacques, aux limites de Saint-Liguori et Crabtree.

Demande de contribution financière Les Petits Pas Jacadiens

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 250 \$ à Les Petits Pas Jacadiens à titre de contribution dans le cadre du 40^e anniversaire de l'organisme et que la Municipalité procédera à l'achat de billets pour la soirée du 14 novembre.

Résultat des soumissions Agrandissement de la mairie

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. et d'accorder le mandat à René Gaudet et fils inc. pour une somme de 365 620,50 \$ (taxes incluses) pour l'agrandissement de la mairie.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62>

Également, des copies en format papier sont disponibles sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Nomination d'un directeur des travaux publics

La Municipalité de Saint-Jacques est heureuse d'annoncer l'embauche de monsieur Hugo Allaire à titre de directeur des travaux publics. Sa nomination a fait l'objet d'une recommandation unanime du comité de sélection mis sur pied pour évaluer les candidatures.



Monsieur Allaire compte 16 années d'expérience dans le domaine municipal, dont 13 années à titre de directeur des travaux publics. Il détient une formation universitaire en administration, des formations collégiales en gestion d'infrastructures urbaines et en aménagement du territoire et des qualifications professionnelles en traitement de l'eau potable. Monsieur Allaire est un atout important pour notre organisation. On pourra joindre M. Allaire en lui téléphonant au 450 839-7922 ou au travauxpublics@st-jacques.org.



« Tous les membres du conseil municipal souhaitent à monsieur Allaire la meilleure des chances et tiennent également à souligner qu'il a notre entière confiance pour relever les différents défis qui l'attendent, a exprimé la directrice générale, madame Josée Favreau. »

Source :
Julie Leblanc
Responsable des communications
450 839-3671, poste 7612
communication@st-jacques.org



LE CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Selon l'article 2 du Règlement n° 183-2008, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile;

À cet effet, la résolution n° 461-2015 a été adoptée le 2 novembre 2015 afin que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2016 soient tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques, située au 16, rue Maréchal, selon le calendrier suivant :

- Mardi 5 janvier 2016
- Lundi 1^{er} février 2016
- Lundi 7 mars 2016
- Lundi 4 avril 2016
- Lundi 2 mai 2016
- Lundi 6 juin 2016
- Lundi 4 juillet 2016
- Lundi 1^{er} août 2016
- Mardi 6 septembre 2016 (lundi férié- fête du Travail)
- Lundi 3 octobre 2016
- Lundi 7 novembre 2016
- Lundi 5 décembre 2016
- Mercredi 14 décembre 2016 (adoption du budget)

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut s'adresser à la mairie de Saint-Jacques, aux heures normales de bureau.

Donnée à Saint-Jacques, le 4 novembre 2015.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QU' :

En vertu de l'article 956 du Code municipal, l'assemblée spéciale pour **l'adoption des prévisions budgétaires**, pour l'année 2016, de la Municipalité de Saint-Jacques aura lieu le **mercredi 16 décembre à 19 h** à la mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques. À cette assemblée spéciale, seulement les questions relatives au budget seront à l'ordre du jour.

Donné à Saint-Jacques, le 2 novembre 2015.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

URBANISME & RÉGLEMENTATION

Stationnement d'hiver (Règlement n° 207-2010, article 19)

Il est interdit de stationner un véhicule routier et lourd sur les chemins publics **entre 24 h et 6 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Neige et glace (Règlement n° 266-2015, article 5)



5.18 Le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser sur un immeuble public ou **SUR UNE AUTRE PROPRIÉTÉ QUE LA SIENNE DE LA NEIGE OU DE LA GLACE** constitue une nuisance et est prohibé.

5.19 Le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser de la neige ou de la glace **DANS UN RAYON D'UN (1) MÈTRE D'UNE BORNE D'INCENDIE** constitue une nuisance et est prohibé.

5.20 Le fait pour un propriétaire ou occupant de créer, de **PERMETTRE OU DE TOLÉRER UN AMONCELLEMENT DE NEIGE OU DE GLACE DE FAÇON À NUIRE À LA VISIBILITÉ POUR LES PIÉTONS OU LES VÉHICULES AUTOMOBILES** constitue une nuisance et est prohibé.

5.21 Il est interdit à toute personne de **PROJETER OU DÉPOSER SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA GLACE OU DE LA NEIGE PROVENANT DE SON TERRAIN OU DE SA PROPRIÉTÉ OU DE CELLE DONT IL ASSUME LE DÉBLAIEMENT**, ce fait constituant une nuisance et est prohibé.



Le service Québec 511, qu'est-ce que c'est?

Le Service Québec 511 constitue la source unique et officielle de toute l'information en matière de transport nécessaire à la planification de déplacements sécuritaires sur le réseau routier du Québec, quelle que soit la saison.

Pour les routes **158 et 341** (rang Saint-Jacques, rue Saint-Jacques, Bas-de-l'Église Sud, chemin Plouffe, Ruisseau-Saint-Georges Nord et chemin Dupuis) **faites le 511 pour rapporter un incident, pour les conditions routières, pour un commentaire ou une plainte.**

Le service téléphonique Québec 511 est accessible partout au Québec et fonctionnel sur tous les systèmes de téléphonie. Il suffit de composer 511 pour y avoir accès instantanément et **gratuitement.**

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES REÇOIT LE *Prix hommage 2015 de Création Bell'Arte – Champs Vallons*

La Corporation Champ Vallons, fondée en 2000, est un organisme à but non lucratif, dans Lanaudière, regroupant des artistes professionnels qui oeuvrent dans le domaine de la création et de la recherche en arts visuels, littérature (poésie) et arts de la scène, en favorisant des projets collectifs hybrides, reliés au livre d'artistes : expositions, installations et performances.

Les Éditions Création Bell'Arte, maison du livre d'artistes, sont directement associées à cette corporation pour l'édition de livres d'artistes et du livre grand public, en collaboration avec des auteurs ou des organismes à vocation culturelle.

La Municipalité de Saint-Jacques s'est vu remettre le prix hommage 2015 *Bell'Arte - Champ Vallons* pour la réalisation du parc des Cultures dans le cadre du symposium des arts où, l'été dernier, la sculpture était mise en valeur par la création de sept sculptures monumentales sous le thème « L'Acadie, d'hier à aujourd'hui », rendant ainsi hommage aux Acadiens et leurs descendants. Ce parc est une fierté pour notre région et cette réalisation constitue un lieu exceptionnel de conservation du patrimoine, empreint de notre passé.

Félicitations à toute son équipe et aux sept sculpteurs participants : Marie-Josée Leroux, Bozena Happach, Domenico Di Guglielmo, Joe Jbeily, Gilles Lauzé, Denis Leclerc et Jacques Malo.



Monsieur Pierre La Salle, maire de Saint-Jacques, madame Ginette Trépanier, présidente de la Corporation Champ Vallons, madame Isabelle Marsolais, conseillère et monsieur Lucien Chabot, sculpteur.



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



Les extincteurs portatifs

Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants. N'oubliez pas : en cas d'incendie, vous n'avez que trois minutes pour sortir avant d'être asphyxié par la fumée! Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser. Donc, si vous devez vous en procurer un, lisez ce qui suit...

COMMENT LE CHOISIR

- Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'ULC (Laboratoires des assureurs du Canada);
- Choisissez un extincteur à poudre polyvalente A, B, C. (Photo n° 1) Un tel appareil peut éteindre des feux :
 - de matériaux inflammables comme le bois, le papier et le tissu;
 - de liquides ou de gaz inflammables comme l'huile, l'essence, les solvants, la graisse et le beurre;
 - d'appareils électriques sous tension comme le câblage, le panneau électrique et les moteurs électriques.
- Optez pour un extincteur dont la cote minimale est de 2A 10B C. Cette cote, inscrite sur l'étiquette, indique que :
 - l'extincteur a la capacité d'éteindre : un feu de 0,06 m³ (2 pi³) de papier ou de bois (2A) ou un feu de 0,9 m² (10 pi²) d'essence ou d'huile (10B);
 - l'agent extincteur est non conducteur d'électricité (C).
- Lisez les instructions du fabricant.
- Il existe des extincteurs rechargeables et d'autres qui ne le sont pas et dont la durée de vie est de 12 ans. Lorsque vous faites votre achat, vérifiez la date sous l'appareil.
- Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.



Photo n° 1



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

COMMENT L'INSTALLER

Avant de l'installer, lisez bien les instructions; n'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.

- Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents;
- Placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage;
- Placez les directives d'utilisation à la vue;
- Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants :
 - Il ne doit jamais être déposé au sol : il doit être installé sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 cm (4 po) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pi). Si son poids excède 20 kg (45 lb), il peut être installé à 1 mètre (3 pi) du sol.
- N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets.
- Assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles.
- Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

COMMENT L'ENTREtenir

Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.

- Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné;
- Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé;
- Vérifiez que les directives d'utilisation sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles;
- Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein;
- Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir plus bas les consignes pour le jeter);
- Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert. (Photo n° 2)
- N'appliquez pas de peinture ou tout autre produit sur l'extincteur portatif. S'il est rechargeable, faites-le remplir tous les six ans et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes.



Photo n° 2

Tous les ans, faites-le vérifier par une personne qualifiée. Communiquez avec le Service de sécurité incendie pour connaître le service d'entretien d'extincteurs portatifs de votre région.

Saviez-vous qu'un feu double de volume toutes les minutes?



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

COMMENT L'UTILISER

- S'il y a un feu, faites d'abord évacuer le domicile.
- Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.
- Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.
- S'il y a du danger, ÉVACUEZ les lieux et COMPOSEZ LE 911. Si vous sortez, ne retournez pas à l'intérieur.

POUR UTILISER L'EXTINCTEUR :

1. Retirez l'extincteur de son support;
2. Soupez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert;
3. **Placez-vous entre le feu et une sortie**, près de celle-ci;
4. **Approchez-vous à deux ou trois mètres (sept à dix pieds) du feu.** Évitez d'être trop près du feu. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent;
5. **Tirez la goupille en tournant** et dégagez-la de son scellé au besoin (Photo n° 3);
6. **Décolliez le boyau du cylindre**, s'il y en a un, et **orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier**;
7. **Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu**;
8. **Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide**;
9. **Évacuez les lieux** si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée.
10. **Composez le 911 si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.**



Photo n° 3

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle. Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage. S'il est rechargeable, faites-le remplir dès que possible.

COMMENT LE JETER

Appareil jetable à poudre chimique :

- Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer
- Allez le porter dans un écocentre où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon :

- Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

- NE VIDEZ PAS l'appareil;
- Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection; si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable;
- Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pouvez aussi le retourner vous-même au fabricant.



Le projet de PGMR de la MRC de Montcalm disponible sur Internet

Lors de la séance du conseil du 20 octobre dernier, les membres ont adopté un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé en fonction des nouvelles exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce projet de plan a été déposé sur le site Internet de la MRC au www.mrcmontcalm.com dans la section Service, onglet Environnement.

La population est invitée à consulter ce document, car le PGMR sera soumis à des consultations publiques en début d'année 2016. Les citoyennes et citoyens ainsi que tous les autres acteurs du milieu seront invités à donner leurs commentaires lors de soirées dont les dates seront annoncées dans les médias.

QU'EST-CE QU'UN PGMR?

Il s'agit d'un document qui sert à planifier les services, les installations, les collectes, les programmes ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières servant à gérer les matières résiduelles. Le PGMR doit être conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et doit tenir compte de tous les secteurs qui produisent des matières résiduelles : résidences, industries, commerces, institutions, construction, rénovation et démolition.

Dans sa nouvelle politique de gestion des matières résiduelles, le gouvernement souhaiterait que, seul le résidu ultime, celui que l'on ne peut pas récupérer, soit mis à la poubelle, donc envoyé à l'élimination. Il a d'ailleurs mis sur pied, il y a quelques années, un système de redevances aux municipalités basé sur leur performance à recycler et à composter. De plus, le gouvernement compte bannir, dans un proche avenir, plusieurs produits des sites d'enfouissement et la MRC a dû en tenir compte dans la révision de son PGMR. Les matières visées sont : les papiers/cartons, le bois et les matières organiques.

Le PGMR déposé sur le site Internet de la MRC dresse un portrait de la situation actuelle, détermine les objectifs à atteindre en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et identifie des mesures à mettre en place pour en favoriser l'atteinte. Vous pouvez également obtenir le document en communiquant avec nous au : 450 831-2182 (sans frais : 1 888 242-2412) ou en vous présentant à nos bureaux durant nos heures d'ouverture au : 1540, rue Albert à Sainte-Julienne. Nous sommes ouverts du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h. Le document est aussi disponible au bureau des municipalités locales.

Rappelons, en terminant, qu'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Montcalm a l'obligation d'élaborer un PGMR pour son territoire, de l'adopter et de le réviser tous les cinq ans.



Source :

Chantal Nolin, responsable des communications
cnolin@mrcmontcalm.com | 450 831-2182, poste 7017

ENVIRONNEMENT



RÉDUCTION DE LA FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Prenez note que pour la saison hivernale, la collecte des matières organiques sera moins fréquente à raison d'une fois par mois, de décembre à mars.



COLLECTE SPÉCIALE D'ARBRES DE NOËL – 20 JANVIER

Il y aura une collecte spéciale d'arbres de Noël naturels après la période des Fêtes, le 20 janvier.

PROCÉDURE À SUIVRE

- Dépouiller l'arbre de toute décoration (incluant les crochets et les glaçons);
- **Ne le mettez pas** dans un sac en plastique;
- Déposer l'arbre en bordure de la rue, la veille du jour prévu pour la collecte;
- Ne pas obstruer le trottoir;
- Ne pas "planter" l'arbre dans la neige afin de le distinguer des arbres en santé.

INTERDICTION

Il est strictement interdit de déposer tout autre objet ou matière en vue de la collecte sélective des arbres de Noël.

SOYONS ÉCORESPONSABLES

Le Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques tient à rappeler qu'il est DÉFENDU de **déverser des produits et des déchets dans les lavabos ou les toilettes** au risque d'engorger et d'occasionner des bris au réseau d'égout.

DOIVENT ÊTRE JETÉS AUX ORDURES :

Tous chiffons, lingettes à nettoyer, essuie-tout, serviettes et tampons hygiéniques, bandages, tampons à récurer, cure-oreilles, charpies de sècheuses et autres déchets solides. Il est également interdit d'y jeter des déchets industriels, ce qui engendrerait des problèmes écologiques.

Rappelez-vous qu'en rejetant ces produits dans les égouts, c'est comme si vous les déposiez vous-même dans nos cours d'eau.



LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

SPORTS DE GLACE AU PARC AIMÉ-PIETTE

SENTIER GLACÉ

De nouveau cet hiver, le sentier glacé sera aménagé dans le parc afin de plaire aux amateurs de patin libre.

PATINOIRES

En plus de la grande patinoire éclairée, et afin de répondre aux besoins des tout-petits qui désirent jouer au hockey, une petite patinoire sera aménagée près du *skate park*.

Horaire régulier

Lundi au jeudi : 18 h à 21 h

Vendredi : 18 h à 22 h

Samedi : 10 h à 22 h

Dimanche : 10 h à 20 h

Horaire du temps des Fêtes et de la Semaine de relâche (29 février au 6 mars)

Lundi au dimanche : 10 h à 22 h

Fermée :

24 et 31 décembre, en soirée

25 décembre et 1^{er} janvier, toute la journée

Endroit
chauffé
pour
chausser
les patins
et accès
aux
toilettes.



PROGRAMME d'activités HIVER

Cours de patin (débutant et intermédiaire) | En collaboration avec Para 'S' cool

Afin d'initier les enfants aux joies du patin à glace, nous proposons des cours de patin pour les enfants âgés de 3 à 6 ans (débutant), et de 5 à 8 ans (intermédiaire). Notre équipe dynamique propose des activités sur glace à la fois éducatives et sécuritaires. Les enfants mettront ainsi en pratique différentes habiletés liées à l'équilibre et le patinage avant (débutant), aux pivots et patinage arrière (intermédiaire).

Qui : 3 à 6 ans (débutant)
5 à 8 ans (intermédiaire)

Coût : 65 \$

Quand : Les dimanches à 10 h, du 10 janvier au 14 février (5 semaines)

Où : Parc Aimé-Piette

Professeur : En collaboration avec Para'S'cool

Équipement recommandé : casque, protège-genoux, protège-coudes.

INFORMATION ET INSCRIPTION (à partir de décembre) : Tommy Pilotte | 450 839-3671, poste 7670

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670



Hockey sur glace – L'hiver, c'est hockey | En collaboration avec Para 'S' cool

Les ateliers d'une durée d'une heure sont divisés en deux parties. La première partie est consacrée à l'apprentissage des techniques de jeu et la seconde partie est réservée à des joutes. Le mois de février est réservé aux rencontres intermunicipales.

Qui : Enfants (7 à 12 ans)

Coût : 80 \$

Quand : Les mardis de 18 h 30 à 19 h 30,
du 7 janvier au 25 février (8 semaines)

Où : Parc Aimé-Piette

Matériel requis : Épaulettes, patins, culottes, casque, protège-coudes et jambières.

INFORMATION ET INSCRIPTION (à partir de décembre) : Tommy Pilotte | 450 839-3671, poste 7670

Ski bus en direction de Ski Montcalm à Rawdon et de Ski La Réserve à Saint-Donat

Qui : Enfants et adultes

Coût : • **Ski Montcalm**
30 \$ par personne
(billet de ski + transport en autobus)

• **Ski La Réserve**
6 à 17 ans : 27 \$
(billet de ski + transport en autobus)
18 à 25 ans (étudiants) : 28 \$ par personne
(billet de ski + transport en autobus)
18 ans et plus : 35 \$
(billet de ski + transport en autobus)

Quand : Les samedis, du 9 janvier au 27 février

Où : **Départ**
Embarquement à 7 h 15 au Centre culturel
du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques)

Retour
Vers 17 h 30 au Centre culturel
du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques)

INFORMATION ET INSCRIPTION

(à partir de décembre) :
Tommy Pilotte | 450 839-3671, poste 7670

Club du rat Biboché pour les enfants âgés de 3 à 6 ans – Inscription du 4 au 31 janvier

Il est important d'offrir aux enfants la possibilité d'avoir accès à une grande variété de livres de qualité qui seront susceptibles de les séduire, de les captiver, de les bercer. La lecture développe leur mémoire, renforce leur imagination et éveille leur curiosité. La bibliothèque publique s'avère aussi une ressource incroyable qui recèle des trésors inestimables; la visiter régulièrement devient rapidement une activité stimulante pour toute la famille! Du 4 au 31 janvier, inscrivez vos enfants âgés de 3 à 6 ans au Club du rat Biboché en composant le 450 831-2296 ou en vous rendant à la bibliothèque Marcel-Dugas.

Cours de dessin au crayon à la mine (portraits, animaux et autres)

Qui : Adultes
Groupe de 3 à 8 personnes par plage horaire

Coût : 146 \$ par session (du 18 janvier au 7 mars)

Quand : Les lundis de : (au choix)

- 12 h 30 à 15 h
- 15 h 30 à 17 h 30
- 19 h à 21 h 30

Durée : 1 cours par semaine pendant 8 semaines

Où : Centre culturel du Vieux-Collège,
local 25 (50, rue Saint-Jacques)

Professeur : Daniel Lamarre

Matériel requis : Papier à dessin, crayons à la mine pour le dessin, gommes à effacer et règle

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Daniel Lamarre | 450 397-0703 | dani.lamarre5@videotron.ca

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670



Taekwondo

Qui : Pour tous (à compter de 5 ans)
Groupe de 20 et plus

Coût : 110 \$ pour 8 cours de 3 h (24 heures)
70 \$ pour 8 cours de 1 ½ h (12 heures)

Quand : Cours de 1 ½ h : Les mardis de 18 h à 19 h 30 ou les samedis de 9 h à 10 h 30
Cours de 3 h : Les samedis de 9 h à 12 h

Où : Au gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
Professeur : Maître Jacques Sourdif

INFORMATION ET INSCRIPTION :
Chantal | 450 752-2629

Cours d'espagnol (débutant)

Qui : Adultes
Groupe de 8 à 15 personnes

Coût : 115 \$ pour 10 cours de 1 h 30

Quand : Les samedis de 10 h à 11 h 30,
à compter du 16 janvier (10 semaines)

Où : Centre culturel du Vieux-Collège,
local 25 (50, rue Saint-Jacques)

Professeur : Nathalie Shéridan
Matériel requis : Cahier d'exercices à acheter au coût de 20 \$

INFORMATION ET INSCRIPTION
(à partir de décembre) :
Tommy Pilotte | 450 839-3671, poste 7670

Cours de photo

Qui : Adolescents (15 ans et plus) et adultes
Groupe de 6 à 15 personnes

Coût : 105 \$

Quand : À compter du 18 janvier pour 12 semaines
Niveau débutant, les mercredis de 19 h à 20 h 30
Niveau intermédiaire, les mardis de 19 h à 20 h 30

Où : Centre culturel du Vieux-Collège,
local 25, (50, rue Saint-Jacques)

Professeur : Marc Thériault
Matériels requis : Appareil photo numérique avec mode manuel

INFORMATION ET INSCRIPTION
(à partir de décembre) :
Tommy Pilotte | 450 839-3671, poste 7670



Zumba Fitness

À la fois ludique et motivante, la Zumba constitue un entraînement cardiovasculaire complet. Les chorégraphies s'inspirent des rythmes du monde. Une ambiance de plaisir contagieux. Une séance de Zumba permet de brûler jusqu'à 500 calories par heure.

Qui : Adultes

Coût : 65 \$

Quand : Les lundis de 18 h 30 à 19 h 30,
du 4 janvier au 22 février
Les lundis de 19 h 30 à 20 h 30,
du 4 janvier au 22 février

Les mardis de 10 h à 11 h, du 5 janvier au 23 février
Les jeudis de 18 h 30 à 19 h 30, du 7 janvier au 25 février

Où : Maison du folklore
(66, rue Sainte-Anne)
Matériel requis : Gourde et serviette

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670



Zumba adaptée sur chaise

Dans le but de servir chaque personne dans son individualité, le cours de Zumba sur chaise est spécialement adapté pour les personnes à mobilité réduite. Ce cours permet de faire de l'exercice à votre rythme, avec une approche personnalisée et respectueuse. Il s'adresse aux personnes à mobilité réduite, aux aînés, aux personnes en réhabilitation et bien d'autres.

Qui : Personnes à mobilité réduite, aînés, personnes en réhabilitation, etc.

Coût : 65 \$

Quand : Les mardis de 11 h à 12 h,
du 5 janvier au 23 février

Où : Maison du folklore
(66, rue Sainte-Anne)

Matériel requis : Gourde et serviette

Zumba Maman-Bébé

Qui : Adultes

Coût : 65 \$

Quand : Les lundis de 15 h 30 à 16 h 30
Du 4 janvier au 22 février

Où : Maison du folklore
(66, rue Sainte-Anne)

Matériel requis : Gourde, serviette
et porte-bébé

Zumba 55

Qui : Adultes

Coût : 65 \$

Quand : Les jeudis de 15 h 30 à 16 h 30
Du 7 janvier au 25 février

Où : Maison du folklore
(66, rue Sainte-Anne)

Matériel requis : Gourde et serviette

Zumba ADOS

Qui : Adolescents (11 à 17 ans)

Coût : 65 \$

Quand : Les jeudis de 19 h 30 à 20 h 30,
du 7 janvier au 25 février

Où : Maison du folklore (66, rue Sainte-Anne)

Matériel requis : Gourde et serviette

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Senda Bennaceur | 450 839-1191

Yoga (kripalu)

Qui : Ados et adultes

Coût : 166 \$ (10 semaines)

Quand : Les mardis soirs de 18 h à 19 h 15
et de 19 h 30 à 20 h 45
Du 12 janvier au 22 mars

Où : Centre culturel du Vieux-Collège, local 32
(50, rue Saint-Jacques)

INFORMATION ET INSCRIPTION : Nancy Vendette
450 588-3292 | yogitanancy@hotmail.com

PASSION LECTURE

Nous avons ajouté plusieurs nouveaux titres à notre catalogue de livres numériques :

Djhad.ca - documentaire
Pauline et moi - biographie
Temps glaciaires

L'amour au temps d'une guerre v.1
Un long retour

La déesse des mouches à feu
Nous étions le sel de la mer
Malphas 4. Grande liquidation
Le scandale des eaux folles v.1

Fabrice De Pierreboug
Louise Portal
Fred Vargas
Louise Tremblay-D'Essiambre
Louise Penny
Geneviève Pettersen
Roxanne Bouchard
Patrick Sénécal
Marie-Bernadette Dupuy



RESSOURCE ÉLECTRONIQUE

TOUTAPPRENDRE.COM où vous avez accès à des centaines de cours à partir de notre catalogue.



toutapprendre.com

Développez vos compétences personnelles

toutapprendre.com, leader du e-Learning auprès du grand public, propose des centaines de cours en ligne pour le développement des compétences personnelles de chacun.

LANGUES	SOUTIEN SCOLAIRE	MULTIMÉDIA	BONNÉTRIS	REMISE À NIVEAU
MUSIQUE	CODE DE LA ROUTE	BUSINESS	BUREAUTIQUE	Et plus encore ...
				CONTACT

Tirage de Noël (jusqu'au 16 décembre)

Nous convions tous les abonnés de **moins de 12 ans** à venir emprunter des livres et participer à notre tirage du temps des Fêtes. Les gagnants seront connus le jeudi 17 décembre prochain.

Bonne chance à tous!



Soirées coup de cœur

Notre prochaine soirée aura lieu le mercredi 17 février à 19 h et vous êtes tous invités à venir partager vos coups de cœur littéraires.

Fermeture pour la période des Fêtes

La bibliothèque sera fermée pour la période des Fêtes du 23 décembre au 3 janvier 2016 inclusivement. À partir du lundi 1^{er} décembre les abonnés pourront faire le plein de lecture et emprunter un total de 10 documents.

*Nos souhaits pour vous
Nous vous souhaitons un beau temps des Fêtes. Que cette période soit remplie
de moments magiques et incoubliables.*

*Pour l'année 2016, nos meilleurs vœux vous accompagnent.
Santé, bonheur, paix, prospérité et de bonnes lectures toute l'année*



L'Équipe de la bibliothèque Teanne, Lisette et Sylvie



La bibliothèque c'est gratuit!

HORAIRE RÉGULIER

Lundi	14 h à 20 h	Jeudi	14 h à 20 h
Mardi	14 h à 18 h	Samedi	10 h à 12 h



VOS ORGANISMES



INFORMATION ET RÉSERVATION :
450 839-7717 | info@horebsaintjacques.com

122, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques • Tél. : 450 839-7717
www.horebsaintjacques.com

Maison de ressourcement, d'évangélisation et d'accompagnement

DÉCEMBRE

Spirituel et religieux :

Catéchèses de préparation à la confirmation pour adultes - INSCRIPTION OBLIGATOIRE à la paroisse
Lundi 14 de 19 h à 20 h 30

Cellule d'évangélisation paroissiale
Mercredis 2-9-16 de 19 h 30 à 21 h 30

Déjeuner partage avec témoignage de M. Fabrice Mpouma, séminariste de Joliette – INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Jeudi 3 de 7 h 30 à 9 h

Messes précédées du chapelet
Jeudis 3-10-17 de 16 h 15 à 17 h

Table de pastorale du personnel mandaté du secteur
Mardi 8 de 9 h 30 à 12 h

Associés et associées des Sœurs de Sainte-Anne
Samedi 19 de 10 h à 15 h

Eucharistie solennelle de la soirée l'Amitié et Fête de Noël
Samedi 19 de 17 h à 18 h

Psychosocial par AccèsSimple : (INFO : 514 409-0604)

Relaxation et méditation 1 / Les 5 blessures
Mardis 1-8-15 de 19 h à 21 h
Art-Thérapie 1 / L'estime de soi 1
Mercredis 2-9-16 de 19 h à 21 h

Les accords toltèques / Les émotions par l'approche émotivo rationnelle
Jeudis 3-10-17 de 19 h à 21 h

Groupes qui nous visitent :

Mercredi 2 :
SADC Achigan-Montcalm - Planification stratégique 2

Jeudis 3-10 :
Cours d'anglais par l'AREQ

Vendredi 4 :
SADC Achigan-Montcalm

Vendredi 4 au dimanche 6 :
Groupe Partage / Évangélisation des Profondeurs

Vendredi 11 au dimanche 13 :
Groupe Un Pas de plus / Groupe RenÊtre

Mardi 15 :
Chambre de commerce de la MRC de Montcalm

VENTE TRADITIONNELLE DE BEIGNES AUX PATATES
« GRAND-MERE ANNE »
Douzaine : 6 \$
Deux douzaines : 10 \$

JANVIER

Spirituel et religieux :

Cellule d'évangélisation paroissiale
Mercredis 6-13-20-27 de 19 h 30 à 21 h 30

Messes précédées du chapelet
Jeudis 7-14-21-28 de 16 h 15 à 17 h

VOS ORGANISMES

Catéchèses de préparation à la confirmation pour adultes

Lundis 11-25 de 19 h à 20 h 30

Associés et associées des Sœurs de Sainte-Anne

Samedi 16

24 heures d'adoration devant le St-Sacrement

Jeudi 21 (9 h) au Vendredi 22 (9 h)

Retraite animée par l'abbé Christian Beaulieu ISPX INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Vendredi 29 au Dimanche 31

Groupes qui nous visitent :

Jeudi 7 :

Évangélisation des Profondeurs

Vendredi 8 à Samedi 9 :

Classe de musique du Collège Esther-Blondin

Dimanche 10 :

Cursillo Joliette

Mercredi 13 :

SADC - Planification stratégique 3

Jeudis 14-21-28 :

Cours d'anglais par l'AREQ

Vendredi 15 au Dimanche 17 :

Action catholique / Groupe Je poursuis ma route

Samedi 16 :

Associés et associées des Sœurs de Sainte-Anne

Dimanche 17 :

Retrouvailles du Cursillo Joliette

Samedi 23 au Dimanche 24 :

Évangélisation des Profondeurs / Cursillo Joliette

Mardi 26 :

AREQ / Chambre de commerce

Services offerts : Accompagnement, hébergement avec repas, location de locaux, traiteur, boutique, chapelle et oratoire d'adoration ouverts tous les jours de 9 h à 17 h



**CHEVALIERS
DE COLOMB**
CONSEIL n° 3074 SAINT-JACQUES

DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES | SERVIS DE 8 H À 12 H - 4 \$

Prochains déjeuners qui auront lieu au Centre culturel du Vieux-Collège
50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0

13 décembre – 10 janvier – 14 février **INFORMATION :** Roland Beauséjour | 450 839-2871

COMPTOIR VESTIMENTAIRE HIVER | Vêtements usagés et neufs

Quand : Les mercredis de 13 h à 16 h

Où : Au sous-sol de l'église de Saint-Jacques
Fermé les 23 et 30 décembre



VOS ORGANISMES

La guignolée | 5 et 6 décembre

Vous avez le pouvoir d'aider! Des bénévoles passeront à votre foyer les samedi 5 et dimanche 6 décembre pour recueillir vos dons. Des milliers de familles démunies pourront fêter Noël dans la joie grâce à votre générosité.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la cueillette des dons. Si le défi vous intéresse, veuillez téléphoner à la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Acadie au 450 839-3434.

La guignolée®
La Société de Saint-Vincent de Paul

Société Saint-Vincent de Paul - Collecte des denrées alimentaires non périssables

Jusqu'au 15 décembre, apportez vos denrées non périssables à la mairie pendant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h.

Ces denrées serviront à confectionner des paniers de Noël qui seront distribués par la Société Saint-Vincent de Paul à des familles dans le besoin. Soyez généreux, ces familles ont besoin de vous !



SHENA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET
D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE

Déjà décembre et les festivités. Si vous cherchez des idées cadeaux pour Noël, plusieurs de nos conférenciers ont d'excellents livres. Le conseil d'administration de la SHÉNA vous offre ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes et une excellente année 2016 remplie de santé, de bonheur et de plaisirs horticoles!

Les plantes insectifuges aux pouvoirs insoupçonnés avec Sylvie Fullum
19 janvier à 19 h 15
Au Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques)

Gratuit pour
les membres
5 \$ pour les
non-membres

Une série de superbes plantes pour éloigner voir éliminer les insectes indésirables du balcon au jardin en passant par nos aménagements paysagers et d'autres plantes qui attirent les insectes utiles. Une belle alternative pour créer et conserver un écosystème en équilibre tout en étant esthétique.

Pour suivre toutes nos activités, consultez notre page Internet sur le site de la municipalité au : <http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=61&f=246>

INFORMATION : Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907



VOS ORGANISMES



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6

www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

DIX ANS DE SUIVI DE LA MIGRATION, FAITS SAILLANTS DE LA PREMIÈRE DÉCENNIE DE L'OOM, AVEC SIMON DUVAL | Mercredi 9 décembre à 19 h

Lieu : 34, 1^{re} avenue à Notre-Dame-des-Prairies, entrée par l'escalier sur le côté gauche de l'édifice

Coût : 2 \$ pour les membres et 4 \$ pour les non-membres

Cette conférence vous présentera quelques faits saillants tirés du rapport des dix premières années de l'OOM et vous offrira un aperçu du futur.

LE DÉCOMPTE DES OISEAUX DE NOËL DE LA SOL | Samedi 12 et dimanche 13 décembre

Les compilations de votre ou vos journées doivent être transmises aux responsables de secteurs. Vous trouverez toute l'information sur le site Internet des décomptes au : <http://www.sollanaudiere.com/decomptes.htm>

PORTRAIT HIVERNAL DES OISEAUX DANS LANAUDIÈRE, AVEC LUC FOISY | Jeudi 14 janvier à 19 h

Lieu : 34, 1^{re} avenue à Notre-Dame-des-Prairies, entrée par l'escalier sur le côté gauche de l'édifice.

Coût : 2 \$ pour les membres et 4 \$ pour les non-membres.

Dans cette conférence, Luc Foisy vous tracera un portrait très imagé des oiseaux observés, en hiver, dans Lanaudière.

SORTIE HIVERNALE À LA PISTE CHAMPÊTRE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, AVEC LUC GAUTHIER Samedi 30 janvier à 8 h 45

Lieu : Au stationnement de la piste champêtre, sur le rang Sainte-Julie, près de la rue Jean-Duceppe à Notre-Dame-des-Prairies

Luc Gauthier vous invite à venir faire une randonnée ornithologique en raquette ou en bottes à la piste champêtre de Notre-Dame-des-Prairies. La randonnée devrait durer environ 3 heures, dans un sentier boisé sans dénivelés importants. **Prière de vous inscrire auprès de Luc Gauthier, par courriel, à isalex@videotron.ca.**

INFORMATION :

Luc Foisy | 450 759-8987

Club de pétanque de Saint-Jacques

Le début de la nouvelle saison aura lieu du 3 mai au 30 août 2016. Les inscriptions se feront à compter de 18 h 30 au coût de 15 \$. Ceux qui préfèrent payer à la semaine, le coût est de 2 \$. Pour profiter du souper gratuit et avoir la chance de participer au tirage des prix de fin de saison, vous devez être membre du club et avoir joué un minimum de 12 parties. Cette activité est offerte aux gens de 18 ans et plus.

Aux nouveaux arrivants qui veulent rencontrer d'autres personnes et participer à une activité physique et sociale, le Club de pétanque vous accueillera chaleureusement. Bienvenue!

Merci à tous nos membres pour la belle saison que nous avons passée. À l'année prochaine!

Membres du comité

Thérèse Gaudet, présidente :	450 839-3879
Sylvie Landry, vice-président :	450 839-6666
Rita Marsolais, secrétaire :	450 839-2410
Claudette Leblanc, trésorière :	450 839-2657
Jean Beaudoin, directeur :	450 839-6666
Gilles Gaudet, directeur :	450 839-3593
Michel Lépine, directeur :	450 839-3353

VOS ORGANISMES

Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Acadie

102, rue Saint-Jacques Saint-Jacques Québec J0K 2R0 | Tél. : 450 839-3434 | Téléc. : 450 839-2070

Le 15 novembre 2015 | Objet : Élection de marguilliers, paroisse Notre-Dame-de-l'Acadie



La présente est pour convoquer les paroissiens de la paroisse Notre-Dame-de-l'Acadie à une assemblée, conformément à la Loi sur les fabriques, qui se tiendra le samedi 12 décembre 2015 à 16 h 30, en l'église de Saint-Jacques.

Cette assemblée a pour but d'élire un (1) marguillier devant représenter les paroissiens de la communauté de Saint-Liguori et un (1) marguillier devant représenter les paroissiens de la communauté de Saint-Jacques, attendus que deux mandats arriveront à échéance le 31 décembre 2015. La personne en nomination devra résider dans la communauté concernée. Tous les paroissiens des quatre communautés (Saint-Alexis, Saint-Liguori, Saint-Jacques et Sainte-Marie-Salomé) ont droit de vote en cette occasion.

Pour votre information suivent les articles de la Loi sur les fabriques au regard de la présente convocation.

Réjean Parent
Président

35. Les marguilliers sont élus par l'assemblée des paroissiens convoquée et tenue à cette fin au cours des deux derniers mois de chaque année financière.
36. Tout paroissien qui y consent peut, lors de l'assemblée des paroissiens tenue à cette fin, être mis en nomination à la charge de marguilliers sur la proposition de deux paroissiens présents.
37. La durée du mandat des marguilliers est de trois (3) ans à compter du début de l'année financière suivant le mois au cours duquel doit être tenue l'assemblée des paroissiens pour l'élection des marguilliers.
51. L'avis d'assemblée doit indiquer le lieu, le jour, l'heure et l'objet de l'assemblée.

Cet avis est publié au moins six jours francs avant la date de l'assemblée de l'une des façons suivantes:

1. il est lu aux messes dominicales;
2. il est affiché à la porte de l'église;
3. il est reproduit dans un périodique imprimé à l'intention des paroissiens et dont ils peuvent prendre un exemplaire à l'église.

Si, en plus de l'église, la fabrique met un autre local à la disposition des paroissiens pour qu'ils y assistent à la messe dominicale et s'il y a lieu, à d'autres services religieux, l'avis doit être publié dans ce local de l'une des façons prévues au présent article compte tenu des adaptations nécessaires.

INFORMATION



Bulletin d'information Le Jacobin

Il n'y aura pas de parution du bulletin d'information Le Jacobin en janvier. La prochaine publication aura lieu en février.

Rappel aux organismes de Saint-Jacques

Afin de nous permettre de préparer le montage du bulletin, nous vous demandons de respecter les dates de tombée suivantes :

Mois de publication	Date de tombée	Mois de publication	Date de tombée
Janvier	Relâche	Juillet	7 juin
Février	7 janvier	Août	Relâche
Mars	8 février	Septembre	8 août
Avril	7 mars	Octobre	7 septembre
Mai	7 avril	Novembre	7 octobre
Juin	6 mai	Décembre	7 novembre

Fermeture pour la période des Fêtes

Les bureaux municipaux seront fermés pour la période des Fêtes du 23 décembre à midi au 3 janvier inclusivement.

INVITATION

À TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES

*Vin d'honneur à l'occasion de
la nouvelle année!*

Tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Jacques sont conviés à un vin d'honneur à l'occasion de la nouvelle année. Venez souligner le jour de l'An avec nous!

Vendredi 1^{er} janvier à 11 h
À la salle du conseil de la mairie de
Saint-Jacques

Les membres du conseil municipal

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

MARS

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24 /31	25	26	27	28	29

MAI

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

- Collecte des matières recyclables (bac bleu)
- Collecte des matières organiques (bac brun)
- Collecte des ordures ménagères
- Congés fériés
- Collecte spéciale de feuilles et gazon
- Frolic acadien (21 mai)
- Collecte de branches (24 au 28 octobre)
- Collecte des encombrants
- Collecte de sapins naturels
- Jour de collecte des RDD (21 mai)
- Vente-débarras (21 au 23 mai)